

La Bible et les droits des enfants

Qu'est-ce que la CNUDE ?

Presque tous les gouvernements du monde ont signé et ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) en tant qu'engagement à améliorer la vie des enfants. Conçu à l'origine au début des années 1900 par un Chrétien visionnaire nommé Eglantyne Jebb, le document a fait l'objet de nombreuses révisions avant d'être finalement adopté par les Nations Unies en 1989. Ce document est devenu l'instrument juridique le plus influent au monde pour s'assurer que les enfants sont protégés et disposent de tout ce dont ils ont besoin pour grandir et s'épanouir, ainsi que pour réaliser le potentiel qu'ils ont reçu de Dieu.

Un « enfant » se définit comme toute personne âgée de moins de 18 ans.

Quatre principes directeurs sous-tendent la CNUDE :

La non-discrimination (Article 2) : La CNUDE s'applique à tous les enfants, sans distinction de race, de religion ou de capacités ; quel que soit ce qu'ils pensent ou disent, quel que soit le modèle familial dont ils relèvent. Peu importe le lieu où ils vivent, la langue qu'ils parlent, ce que font leurs parents, qu'ils soient des garçons ou des filles, quelle que soit leur culture, qu'ils souffrent ou non d'un handicap ou qu'ils soient riches ou pauvres. En aucun cas, aucun enfant ne devrait être traité injustement.

L'intérêt supérieur de l'enfant (Article 3) : L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les décisions qui concernent les enfants. Tous les adultes devraient faire ce qu'il y a de mieux pour les enfants. Lorsque les adultes prennent des décisions, ils devraient tenir compte des effets de leurs décisions sur les enfants.

Le droit à la vie, à la survie et au développement (Article 6) : Les enfants ont le droit de vivre. Les gouvernements devraient veiller à ce que les enfants survivent et grandissent en bonne santé.

Le respect des opinions de l'enfant (Article 12) : Les enfants ont le droit de donner leur avis lorsque des adultes prennent des décisions qui les concernent et de faire prendre en considération leurs opinions. La Convention encourage les adultes à écouter les avis des enfants et à les impliquer dans la prise de décisions – sans donner aux enfants l'autorité sur les adultes. Le degré de participation de l'enfant doit être adapté à son degré de maturité.

Les droits énoncés dans la Convention peuvent être, de manière utile, répartis en 4 catégories (droits à la **survie**, à la **protection**, au **développement** et à la **participation**). L'intégralité de la Convention dans un langage clair pour les enfants est insérée à la fin du présent document.



Droits, responsabilités et amour de Dieu pour les enfants

Dans la Bible, Dieu révèle son amour pour les enfants. Notre attitude envers les enfants devrait refléter la propre attitude de Dieu et nos actions devraient refléter sa personnalité. Les enfants sont précieux pour Dieu et sont créés à son image et notre travail doit refléter cette valeur pour chaque enfant.

En tant que Chrétiens, il est important que nous comprenions les droits des enfants dans le contexte de l'amour de Dieu pour les enfants, tel qu'exprimé dans la Bible.

Une approche fondée sur les droits ne signifie pas que les enfants doivent adopter une attitude visant à simplement exiger ce qu'ils veulent et cesser de respecter les adultes. En fait, la communauté chrétienne représente l'environnement idéal pour reconnaître les droits des enfants, mais également pour leur enseigner les responsabilités qui accompagnent ces droits. Par exemple, si les enfants ont le droit d'être écoutés, ils ont également la responsabilité d'écouter les autres ; s'ils ont le droit d'aller à l'école, il est de leur responsabilité de fréquenter l'école et de donner le meilleur d'eux-mêmes. Nous pouvons donner aux enfants l'opportunité d'exprimer à la fois leurs droits et leurs responsabilités dans la communauté.

En tant que Chrétiens, nous pouvons percevoir ces droits dans le contexte de l'amour profond de Dieu pour les enfants et la grande importance qu'il accorde à leur bien-être ainsi que la contribution qu'ils peuvent apporter. Si nous comprenons les droits dans ce contexte, ils peuvent devenir un outil précieux pour nous occuper des enfants et travailler avec eux. Les pages suivantes donnent quelques exemples de passages de la Bible qui montrent la manière dont Dieu voit les enfants et la manière dont nous devrions les traiter, à la lumière des quatre grandes catégories de droits des enfants.

Droit à la survie (Mes besoins fondamentaux sont satisfaits)

Étude de cas : Moïse

L'histoire de la naissance de Moïse dans Exode 1-2 montre comment Dieu utilise toutes sortes de personnes pour assurer la survie d'un enfant. L'information dans Exode 1:17 selon laquelle « Mais les sages-femmes craignirent Dieu... elles laissèrent vivre les enfants » montre que Dieu accorde de la valeur à la vie des enfants. Dieu a déjà des plans pour la vie de Moïse et lorsqu'il naît, il est protégé par sa mère, sa sœur et même par la fille de Pharaon (Exode 2). Dieu, dans son amour, veut que les enfants vivent et aient tout ce dont ils ont besoin pour survivre et grandir.

CONNAITRE LES DROITS

- Le droit à la vie (6)
- Le droit aux soins de santé (24)
- Le droit à une alimentation suffisante et saine (27, 24)
- Le droit à l'eau potable (24)
- Le droit à un endroit sûr où vivre (24)

La vie des enfants est précieuse pour Dieu et vaut la peine d'être sauvée

La Bible contient de nombreuses histoires d'enfants dont la vie est en danger et qui sont capables de survivre grâce à l'aide de Dieu. Prenons l'histoire du fils d'une veuve qui a été ramené à la vie par Élie (1 Rois 17) et par Élisée (2 Rois 4). Dans ces deux cas, Dieu s'intéresse également à la satisfaction des besoins physiques de ces enfants, en leur fournissant de la farine et de l'huile d'olive. Cette histoire se retrouve à nouveau dans le Nouveau Testament, où nous voyons Paul ramener un enfant à la vie ; « Paul, étant descendu, se pencha sur lui et le prit dans ses bras » (Actes 20:10).

Marc 9:26-27 : « L'enfant devint comme mort, de sorte que plusieurs disaient qu'il était mort. Mais Jésus, l'ayant pris par la main, le fit lever. Et il se tint debout »

Jésus nous démontre encore cela à travers son ministère, quand il guérit des enfants et les ramène à la vie alors qu'ils étaient morts. Voir Luc 8:54, Matthieu 9:25, Marc 5:41, Luc 9:42, Matthieu 17:18 et Marc 9:26-27.

Dans Matthieu 18:14, Jésus informe les personnes qui l'écoutaient que : « De même, ce n'est pas la volonté de votre Père qui est dans les cieux qu'il se perde un seul de ces petits ». La propre vie de Jésus est protégée lorsque, enfant, il est emmené en Égypte, pour sa sécurité (Matthieu 2:13).

Il existe un sentiment d'horreur dans les versets qui parlent d'enfants qui sont délibérément tués (par exemple, Amos 1:13 et Psaume 94:6), et le cœur de Dieu est clair dans la prophétie d'Ésaïe : « Il n'y aura plus ni enfants ... qui n'accomplissent leurs jours ». (Ésaïe 65:20)

Les enfants devraient recevoir tout ce dont ils ont besoin pour survivre

Le livre des Lamentations contient un certain nombre de descriptions de la pénibilité et de l'injustice des situations dans lesquelles les enfants meurent parce que leurs besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits. (Voir Lamentations 2:11-12, 2:19 et 4:4).

« Mes yeux se consomment dans les larmes, mes entrailles bouillonnent, ma bile se répand sur la terre, à cause du désastre de la fille de mon peuple, des enfants et des nourrissons en défaillance dans les rues de la ville. Ils disaient à leurs mères : « Où y a-t-il du blé et du vin ? » Et ils tombaient comme des blessés dans les rues de la ville, ils rendaient l'âme sur le sein de leurs mères ». Lamentations 2:11-12

Le rêve de Dieu pour la survie de tous les enfants est également exprimé dans Ésaïe 65:23: « Et ils n'auront pas des enfants pour les voir périr ». Tous les enfants devraient avoir l'opportunité de grandir.

Dieu est en colère lorsque la valeur de la vie des enfants n'est pas reconnue

L'Ancien Testament contient des références particulières qui montrent comment Dieu est en colère et choqué lorsque des personnes ôtent délibérément la vie à un enfant. Jérémie 7:30-31, 19:5 et 32:35, Ézéchiel 16:20, 20:31 et 23:37-39 font tous explicitement référence au mécontentement de Dieu vis-à-vis des personnes qui ont délibérément sacrifié des enfants. À la lumière de ces versets, il est important de ne pas voir l'ordre donné par Dieu à Abraham de sacrifier son fils Isaac (Genèse 22) comme une approbation du sacrifice d'enfants ; Dieu a évité que le sacrifice n'ait lieu et a donné l'ordre comme opportunité pour Abraham de démontrer son obéissance (Jacques 2:21-23).

Si ces versets sont particulièrement pertinents dans des contextes où le sacrifice d'enfants demeure un véritable phénomène aujourd'hui, ils nous parlent également de la colère de Dieu lorsqu'il est inutilement ou délibérément mis un terme à la vie d'un enfant et nous indiquent à quel point la vie des enfants est précieuse pour Dieu.

« À cause de tout le mal que les enfants d'Israël et les enfants de Juda ont fait pour m'irriter... Ils ont bâti des hauts lieux à Baal dans la vallée de Ben Hinnom, pour faire passer à Moloc leurs fils et leurs filles, ce que je ne leur avais point ordonné, et il ne m'était point venu à la pensée qu'ils commettraient de telles horreurs pour faire pécher Juda ». Jérémie 32:35

Droit à la protection (Je suis protégé contre tout danger)

Étude de cas : Ismaël

L'histoire d'Ismaël racontée dans Genèse 21:8-20 nous montre l'importance que Dieu accorde à la protection des enfants et la manière dont Il peut être étroitement impliqué dans la sécurité des enfants. Dans cette histoire, Dieu « entendit la voix de l'enfant » (Genèse 21:17) et satisfait les besoins de l'enfant (21:19). Dieu continue également d'être aux côtés d'Ismaël qui grandit (21:20), montant ainsi que le fait d'être simplement présent pour les enfants et auprès d'eux est un autre aspect important de la protection. Comme Dieu, nous devrions chercher à connaître les enfants qui ont besoin de protection, à satisfaire leurs besoins et être là pour eux.

Les enfants ne devraient pas être exploités

La Bible dénonce clairement la maltraitance des enfants. Là où des enfants ont été vendus comme esclaves ou traités comme des marchandises, la Bible montre que cela est très mal (voir Job 24:9, Néhémie 5:5 et Joël 3:3.)

Les enfants vulnérables sont particulièrement mentionnés comme ayant besoin de protection, et cela s'accompagne de mises en garde contre l'oppression et la maltraitance des enfants orphelins (Ésaïe 10:2, Ézéchiel 22:7, Jérémie 7:6 et 22:3, Zacharie 7:10 et Malachie 3:5).

Joël 3:3 : « Ils ont donné le jeune garçon pour une prostituée, ils ont vendu la jeune fille pour du vin, et ils ont bu ».

Jésus précise encore ce point dans Matthieu 18:6, Marc 9:42 et Luc 17:2 lorsqu'il dit : « Il vaudrait mieux pour lui qu'on mît à son cou une pierre de moulin et qu'on le jetât dans la mer, que s'il scandalisait un de ces petits » (Luc 17:2).

CONNAITRE LES DROITS

- Le droit de ne pas être maltraités, négligés ou de ne pas faire l'objet d'abus (4, 11, 19, 34, 22, 37)
- Le droit de ne pas trop travailler ou de ne pas être exploités (32, 35, 36)
- Le droit d'être protégés contre les drogues nocives et le trafic de drogues (33)
- Le droit de ne pas être utilisés comme des soldats dans les guerres (38)
- Le droit d'être assistés s'ils ont été maltraités, négligés ou s'ils ont subi un mauvais traitement (39, 40)

Les enfants vulnérables devraient être protégés

La Bible indique également très clairement qu'il est de notre responsabilité de protéger les enfants. Deutéronome 24:17-21 donne aux Israélites des instructions pour la prise en charge des enfants vulnérables et Psaume 72:4 et 82:3, Ésaïe 1:17 et Jacques 1:27 ordonnent, tous, de s'occuper des plus vulnérables.

Psaume 82:3 : « Rendez justice au faible et à l'orphelin ».

Dieu lui-même défendra les enfants

Dieu lui-même agit pour protéger les enfants. Osée 14:3 dit : « Car c'est auprès de toi que l'orphelin trouve compassion » et Psaume 10:14 dit : « C'est toi qui viens en aide à l'orphelin » ; le verset 17-18 ajoute « Tu entends les vœux de ceux qui souffrent, ô Éternel ; tu affermis leur cœur ; tu prêtes l'oreille, pour rendre justice à l'orphelin et à l'opprimé ». Dans Matthieu 18:10, Jésus dit : « Gardez-vous de mépriser un seul de ces petits. Car je vous dis que leurs anges dans les cieux voient continuellement la face de mon Père qui est dans les cieux ».

Dieu ne fermera pas les yeux sur les personnes qui tentent d'exploiter les enfants vulnérables. Dans Exode 22:22-24, Dieu ordonne : « Tu n'affligeras point la veuve, ni l'orphelin. Si tu les affliges, et qu'ils viennent à moi, j'entendrai leurs cris. Ma colère s'enflammera... ». Proverbes 23:10 recommande ceci : « Ne déplace pas la borne ancienne et n'entre pas dans le champ des orphelins, car leur vengeur est puissant ; il défendra leur cause contre toi ». Dans Ésaïe 49:25, Dieu dit : « Je combattrai tes ennemis, et je sauverai tes fils ».

Veiller à la sécurité des enfants : l'ensemble de la communauté

La protection des enfants ne relève pas uniquement de la responsabilité des parents ou de ceux qui travaillent avec eux. Lévitique 20:4-5 montre que Dieu veut que nous veillions tous à ce que les enfants autour de nous soient en sécurité et protégés de tout mal. Dieu nous parle de la manière dont une personne qui a sacrifié son enfant devrait être punie et affirme ceci : « Si le peuple du pays détourne ses regards de cet homme, qui livre de ses enfants... et s'ils ne le font pas mourir, je tournerai, moi, ma face contre cet homme... ». Nous devons tous nous assurer que nous ne « détournons pas notre regard » face aux situations d'abus et d'exploitation des enfants.

Droit au développement (J'accède à l'éducation et j'obtiens une expérience qui me permet de bien grandir)

CONNAITRE LES DROITS

- Les adultes agissent dans l'intérêt supérieur des enfants et réfléchissent à la manière dont les décisions les touchent (3, 5)
- Le droit d'être soignés par leurs parents ou par ceux qui s'occuperont mieux d'eux, si possible dans une famille (18, 9, 10, 20, 21, 25)
- Le droit d'avoir une éducation de qualité (23, 28, 29)
- Le droit de jouer et de se reposer, et d'avoir une vie privée (31, 16)
- Le droit d'avoir accès aux informations qui leur seront utiles et d'être protégés contre les informations susceptibles de leur nuire (17, 24)

Les enfants appartiennent aux familles

Le modèle des familles est un thème omniprésent dans la plupart des histoires de la Bible. Dieu veut que les enfants fassent partie d'une famille. Psaume 68:5-6 dit : « Le père des orphelins, le défenseur des veuves, c'est Dieu dans sa demeure sainte. Dieu donne une famille à ceux qui étaient abandonnés ». Esther a été adoptée, enfant, par Mordecai (Esther 2:7) et Job parle de la façon dont il s'est occupé des orphelins : « Moi qui l'ai dès ma jeunesse élevé comme un père » (Job 31:18).

Les peuples sont également perçus en termes de familles dans Néhémie 4:13 et Jérémie 31:1.

« Je serai le Dieu de toutes les familles d'Israël et ils seront mon peuple ». Jérémie 31:1

Dans le Nouveau Testament, les images de notre adoption au sein de la famille de Dieu (Galates 4:5, Éphésiens 1:5) montrent combien la famille est importante pour Dieu et il nous connaît par nos familles (Éphésiens 3:15).

Éducation et jeu

Les adultes ont la responsabilité de transmettre des informations importantes aux enfants (Ésaïe 38:19, Psaume 78:4-6, Joël 1:3, 2 Timothée 1:5). Dieu lui-même veut enseigner les choses aux enfants : « Tous tes fils seront disciples de l'Éternel, et grande sera la postérité de tes fils ». (Ésaïe 54:13).

Joël 1:3 : « Racontez-le à vos enfants, et que vos enfants le racontent à leurs enfants, et leurs enfants à la génération qui suivra ».

« Celui qui craint l'Éternel possède un appui ferme, et ses enfants ont un refuge auprès de lui ». Proverbes 14:26

À travers l'éducation et d'autres apports, les enfants grandissent mentalement, physiquement et spirituellement et toutes ces choses sont importantes (Luc 1:80 et 2:52). Le jeu est également crucial pour les enfants ; lorsque Dieu envisage la restauration d'une ville, il dit : « Les rues de la ville seront remplies de jeunes garçons et de jeunes filles, jouant dans les rues ». (Zacharie 8:5).

Étude de cas : Le Bon Pasteur

Proverbes 13:24 : « Celui qui ménage sa verge hait son fils », est souvent utilisé comme justification de la punition corporelle. Toutefois, dans Psaume 23:4, nous pouvons lire : « Ta houlette et ton bâton me rassurent ». Le Bon Pasteur n'utilise pas le bâton (sa houlette) pour battre les moutons, mais plutôt pour les guider et les garder sur le bon chemin, dans la bonne direction et parfois pour leur porter secours en cas de danger. En tant qu'adultes, nous avons la responsabilité d'inculquer à nos enfants le respect de l'autorité et de les aider à apprendre la discipline, tout en guidant et protégeant les enfants qui se trouvent sous notre garde afin de s'assurer qu'ils sont capables de bien se développer.

Les adultes font ce qui est le mieux pour les enfants

Lorsque Dieu parle de sa relation avec son peuple, il utilise souvent l'image d'un enfant avec un parent, nous montrant ainsi un modèle de la manière dont nous devrions également traiter les enfants (voir Jérémie 31:20, Osée 11:1-4 et Malachie 3:17). Malachie 4:5 et Luc 1:16 nous montrent que les adultes devraient se préoccuper des enfants avec la prophétie selon laquelle Jean Baptiste « ramènera le cœur des pères à leurs enfants ». Genèse 33 montre que les besoins des enfants sont pris en compte lorsque Jacob dit à Ésaü qu'il doit avancer plus lentement, au pas des enfants (Genèse 33:13-14).

Être des parents responsables

En tant que parents, nous devrions reconnaître que les enfants sont un don précieux pour nous (Psaume 127:3-5 ; Psaume 144:12). Dieu est notre modèle en termes de parent aimant (Ésaïe 66:13) et nous devrions suivre son exemple (Éphésiens 5:1, Tite 2:4). Les parents devraient être fiers de leurs enfants (Proverbes 17:6, 23:15 et 23:24). Dieu est capable d'aider les parents à élever leurs enfants (Juges 13:8).

Un aspect important du rôle parental est d'enseigner aux enfants ce qui est bien (Proverbes 1:8, 4:1-3, 6:20-22, 10:1, 13:1, 22:6). Les parents ont également la responsabilité d'aider leurs enfants à faire de bons choix ; Dans 1 Rois 1:6, la désobéissance d'Adonija est attribuée au manque d'implication de David en tant que parent : « Son père ne lui avait de sa vie fait un reproche, en lui disant : « Pourquoi agis-tu ainsi ? » ». Plusieurs versets parlent de l'importance de la discipline (Proverbes 13:24, 19:18, 22:15, 23:13-14, 29:15 et 29:17, Hébreux 12:7 et 1 Timothée 3:4 et 3:12).

La discipline devrait être perçue de manière plus large comme un moyen de prendre soin des enfants et de créer un environnement qui peut les aider à parvenir à la réalisation de leur plein potentiel. Les versets tels que 2 Corinthiens 12:14, Éphésiens 6:1-4 et Colossiens 3:20-21 montrent qu'une relation positive entre parents et enfants implique un engagement et une attention mutuels et que les enfants devraient être encouragés dans ce sens. Notre propre comportement en tant qu'adultes a une incidence considérable sur le bien-être de nos enfants.

Droit à la participation (Je participe à la vie de la société et on écoute ma voix)

Étude de cas : La servante de Naaman

Dans 2 Rois 5:2-3, la servante de Naaman qu'il avait fait captive chez les Israélites, est la seule personne qui conseille d'aller voir Élisée, par lequel la lèpre de Naaman pourrait être guérie. Parfois Dieu agit par l'intermédiaire des enfants et c'est à nous de choisir d'écouter ou d'ignorer ce que ces enfants ont à offrir.

Les enfants sont un maillon précieux de la société

Quand Dieu dépeint l'image de la restauration d'une société, celle-ci intègre souvent des enfants (Nombres 14:31, Ésaïe 49, Jérémie 30:20, Joël 10:9). Lorsque les choses vont mal, un des signes est que les enfants disparaissent de la vie de la communauté : « Car la mort est montée par nos fenêtres, elle a pénétré dans nos palais ; elle extermine les enfants dans la rue, les jeunes gens sur les places ». (Jérémie 9:21).

Jésus valorisait clairement les enfants et aimait être avec eux. Lorsque les disciples voulurent empêcher les gens d'amener des enfants à Jésus, il « fut indigné et leur dit : « Laissez venir à moi les petits enfants, et ne les en empêchez pas ». (Marc 10:13-16 et également Luc 18:16-17 et Matthieu 19:14). Dans Marc 9:36-37, Jésus prit un enfant et le plaça au milieu d'eux (également dans Matthieu 18:2-5). Les enfants sont une bénédiction pour une communauté et devraient être estimés en tant que tel (Ruth 4:15, Psaume 37:26, Ésaïe 29:23).

Les enfants sont également un maillon précieux de la communauté religieuse, et y participent aux côtés des adultes (Deutéronome 31:12-13, Josué 8:35, Néhémie 12:43, Psaume 148:11, Joël 2:16 et 10:7, Matthieu 21:15, Jean 4:46-53, Actes 16:33, 18:7, 21:5). Nous devrions activement faire participer les enfants et leur permettre de poser des questions (Josué 4:6). La louange des enfants est puissante (Psaume 8:2).

CONNAITRE LES DROITS

- Le droit à un nom et à une identité (7, 8)
- Le droit de ne pas faire l'objet de discrimination, notamment sur la base de la religion, du sexe, du statut économique ou du handicap (1, 2)
- Le droit de voir leurs opinions écoutées par les adultes (12, 13)
- Le droit de pratiquer leur religion, leur langue et leur culture et de choisir de se joindre à d'autres enfants (30, 14, 15)
- Le droit de connaître leurs droits et responsabilités et les adultes devraient aussi les connaître (42)

Dieu ne voit pas l'âge comme une barrière à l'utilisation des enfants pour ses desseins

La Bible nous donne de nombreux exemples d'enfants qui ont été utilisés par Dieu : Joseph n'avait que 17 ans (Genèse 37:2), David n'était « qu'un enfant » lorsqu'il affronta Goliath (1 Samuel 17:41), Samuel a servi Dieu alors qu'il était un enfant et Dieu a choisi de parler à travers lui (1 Samuel 2-3), Josiah avait 8 ans lorsqu'il devint roi (2 Rois 22) et Ozias avait 16 ans (2 Chroniques 26). C'est un enfant qui offre les cinq pains et deux poissons dont se sert Jésus pour nourrir 5000 personnes. Les enfants et les jeunes sont encouragés à diriger et à s'exprimer et non à considérer leur âge comme un obstacle (Jérémie 1:7, 1 Timothée 4:12) et Dieu a donné aux enfants un rôle à jouer dans son Royaume (Joël 2:28, Ésaïe 11:6-8). Dieu utilise également les enfants comme un signe prophétique (Ésaïe 8, Osée 1). Notre exemple ultime de la volonté de Dieu d'utiliser les enfants est Jésus – Dieu a choisi de restaurer notre relation avec Lui en venant dans notre monde comme un bébé (Matthieu 2:11, Luc 2:8-40).

« Car un enfant nous est né, un fils nous est donné, et la domination reposera sur son épaule » Ésaïe 9:6

Dieu intègre également les enfants que les autres pourraient négliger : Dans Juges 11, nous voyons que Dieu choisit Jephthah, le fils d'une prostituée, et Dieu accorde également de la valeur aux filles comme nous le voyons dans Job 42, où les filles de Job sont nommées et valorisées.

Les enfants sont connus et estimés par Dieu avant même leur naissance

Psaume 139:13-16 nous montre que les enfants sont connus de Dieu et précieux à ses yeux, même dans le ventre maternel, et que Dieu a déjà des plans et des desseins pour eux. Ailleurs dans la Bible, nous voyons aussi que Dieu connaît déjà les enfants avant leur naissance (Ésaïe 44:2, 46:3, 49:1, 49:5 et Jérémie 1:4-5). Jean Baptiste a un dessein connu avant même sa conception (Luc 1:14 et 1:76) et même en tant que bébé dans le ventre de sa mère, Jean est capable de reconnaître la présence de Jésus (Luc 1:44).

Les enfants sont capables de faire leurs propres choix

Les enfants sont capables de choisir de suivre Dieu dès leur plus jeune âge. Paul écrit ceci à Timothée : « dès ton enfance, tu connais les saintes lettres » et le Psalmiste dit : « Oui, tu m'as fait sortir du sein maternel ; tu m'as mis en sûreté sur les mamelles de ma mère. Dès le sein maternel j'ai été sous ta garde ; dès le ventre de ma mère tu as été mon Dieu » (Psaume 22:9-10). Encore une fois, l'exemple de Jésus nous montre que les enfants peuvent également posséder la sagesse (Luc 2:47).

Dieu tient également les enfants responsables de leurs propres décisions de le suivre ou non – il précise clairement que les enfants ne devraient pas être punis pour les péchés de leurs parents (Deutéronome 28:61, 2 Chroniques 25:4, Ézéchiel 18:4). Malheureusement, comme les adultes, les enfants peuvent choisir de se détourner de Dieu (Jérémie 6:11, 7:18, 13:14 et 17:2). Mais, Dieu voit également le choix des enfants lorsqu'ils décident d'agir différemment des adultes autour d'eux qui ont choisi, eux, de lui désobéir. Dans 1 Rois 14, Dieu affirme que le fils de Jéroboam est « le seul de la maison de Jéroboam en qui se soit trouvé quelque chose de bon devant l'Éternel... ».

La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies en langage clair

Les « droits » sont des privilèges que devrait avoir ou être capable d'exercer chaque enfant. Tous les enfants ont les mêmes droits. Ces droits sont énumérés dans la Convention relative aux droits des enfants des Nations Unies.

Presque tous les pays ont reconnu ces droits. Tous les droits sont liés entre eux et sont tous d'égale importance. Parfois, nous devons penser aux droits en termes d'intérêt supérieur des enfants dans une situation donnée et en termes de ce qui est essentiel à la vie et à la protection contre le préjudice. Plus l'on grandit, plus l'on a de responsabilités pour faire des choix et exercer ses droits.

Article 1 : Toute personne de moins de 18 ans a les droits énumérés dans la Convention.

Article 2 : Chaque enfant a ces droits, peu importe qui il est, où il vit, qui sont ses parents, qu'il soit un garçon ou une fille, qu'il soit pauvre ou riche ou qu'il souffre d'un handicap, et quelles que soient sa langue, sa religion ou sa culture. Sans distinction et en toute circonstance, chaque enfant doit être traité avec justice.

Article 3 : Tous les adultes doivent faire ce qui est le mieux pour toi. Quand les adultes prennent des décisions, ils doivent penser à la façon dont elles vont affecter les enfants.

Article 4 : Le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que tes droits sont respectés. Il doit aider tes parents à protéger tes droits et à créer un environnement qui te permette de grandir et de développer ton potentiel.

Article 5 : Ta famille a la responsabilité de t'aider à apprendre à exercer tes droits et de s'assurer que tes droits sont respectés.

Article 6 : Tu as le droit de vivre.

Article 7 : Tu as droit à un nom, et ce nom doit être reconnu officiellement par le gouvernement. Tu as le droit d'avoir une nationalité (d'appartenir à un pays).

Article 8 : Tu as le droit d'avoir une identité — un document officiel qui reconnaît qui tu es. Personne ne peut te l'enlever.

Article 9 : Tu as le droit de vivre avec tes parents, à moins que cela ne te nuise. Tu as le droit de vivre dans une famille qui s'occupe de toi.

Article 10 : Si tu ne vis pas dans le même pays que tes parents, tu as le droit d'être avec eux.

Article 11 : Tu as le droit d'être protégé contre l'enlèvement.

Article 12 : Tu as le droit d'exprimer ton opinion, et les adultes doivent t'écouter et prendre au sérieux ce que tu dis.

Article 13 : Tu as le droit d'être informé et de partager ce que tu penses avec les autres, en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, tant que cela ne blesse pas les autres ou ne les offense pas.

Article 14 : Tu as le droit de choisir ta religion et tes croyances. Tes parents doivent t'aider à décider ce qui est bien et ce qui est mal, et ce qui est le mieux pour toi.

Article 15 : Tu as le droit de choisir tes amis, de te joindre à des groupes et de former des groupes, tant que cela ne nuit pas aux autres.

Article 16 : Tu as droit à ta vie privée.

Article 17 : Tu as le droit de savoir ce qui est important pour ton bien-être. La radio, les journaux, les livres, les ordinateurs, par exemple, doivent te transmettre cette information. Les adultes doivent s'assurer que l'information que tu obtiens n'est pas nuisible, et t'aider à trouver et à comprendre l'information dont tu as besoin.

Article 18 : Tu as le droit d'être élevé par tes parents, si possible.

Article 19 : Tu as le droit d'être protégé contre la violence et les mauvais traitements, physiques et psychologiques.

Article 20 : Tu as le droit qu'on s'occupe spécialement de toi et qu'on t'aide, si tu ne peux pas vivre avec tes parents.

Article 21 : Tu as le droit qu'on s'occupe de toi et qu'on te protège, si tu es adopté ou confié à d'autres personnes.

Article 22 : Tu as droit à une protection spéciale et à de l'aide si tu es un réfugié (si tu as été forcé de quitter ta maison ou si tu vis dans un autre pays), ainsi qu'au respect de tous les autres droits énumérés dans la Convention.

Article 23 : Tu as droit à l'éducation et aux soins dont tu as besoin, si tu es handicapé, ainsi qu'au respect de tous les autres droits énumérés dans la Convention, pour pouvoir vivre une vie harmonieuse.

Article 24 : Tu as droit aux meilleurs soins de santé possibles, à de l'eau potable, à des aliments nutritifs, à un environnement propre et sûr, à l'information qui peut t'aider à rester en bonne santé.

Article 25 : Si tu vis loin de chez toi ou si tu es confié à des personnes loin de chez toi, tu as le droit que tes conditions de vie soient examinées régulièrement. Il faut qu'on s'assure que ces conditions de vie sont appropriées à ta situation.

Article 26 : Tu as droit à de l'aide du gouvernement si tu es pauvre ou démuné.

Article 27 : Tu as droit à de la nourriture, à des vêtements, à un endroit sûr où tu peux vivre et recevoir les soins dont tu as besoin. Tu ne dois pas être désavantagé : tu dois pouvoir faire la plupart des choses que les autres enfants peuvent faire.

Article 28 : Tu as droit à une éducation de qualité. Tu dois pouvoir poursuivre tes études selon tes capacités.

Article 29 : L'éducation doit te permettre d'utiliser tes talents et tes aptitudes. Elle doit aussi t'aider à apprendre à vivre en paix, à protéger l'environnement et à respecter les autres personnes.

Article 30 : Tu as le droit d'avoir, ou de choisir, ta culture, ta langue et ta religion. Pour que ce droit soit respecté, les populations minoritaires et les populations indigènes ont besoin d'une protection spéciale.

Article 31 : Tu as le droit de jouer et de te reposer.

Article 32 : Tu as le droit d'être protégé contre le travail qui nuit à ta santé ou t'empêche d'aller à l'école. Si tu travailles, tu as le droit d'être en sécurité et de recevoir un salaire raisonnable.

Article 33 : Tu as le droit d'être protégé contre l'usage des drogues.

Article 34 : Tu as le droit d'être protégé contre l'abus sexuel.

Article 35 : Personne n'a le droit de t'enlever ou de te vendre.

Article 36 : Tu as le droit d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation (le fait de tirer profit des enfants).

Article 37 : Personne n'a le droit de te punir cruellement ou de te maltraiter.

Article 38 : Tu as le droit de vivre en paix et d'être protégé si tu vis dans une région en guerre. Les enfants de moins de 15 ans ne peuvent pas être forcés à s'enrôler dans un groupe armé ou à participer à la guerre.

Article 39 : Tu as le droit d'être aidé si tu es blessé, négligé ou maltraité.

Article 40 : Tu as droit à une aide juridique et à un traitement juste, dans un système judiciaire qui respecte tes droits.

Article 41 : Si les lois de ton pays protègent mieux tes droits que les articles de la Convention, ces lois doivent être appliquées.

Article 42 : Tu as le droit de connaître tes droits ! Les adultes doivent eux-mêmes les connaître et t'aider à les comprendre.

Articles 43 à 54 : Ces articles expliquent comment les gouvernements et des organisations internationales comme l'UNICEF continuent de travailler à s'assurer que tous les enfants voient leurs droits respectés.